

**CIAS**   
Vallées du  
Haut-Anjou

Centre Intercommunal d'Action Sociale

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
*Relevé de décisions*  
*18 janvier 2024*



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2024

---

- Approbation du relevé de décisions du conseil d'administration du 14 décembre 2023.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2024

---

1. Débat d'orientations budgétaires 2024
2. Demande de subvention à la Communauté de communes
3. Adhésion UDCCAS 2024
4. Demande de subventions et participations financières 2024
5. Transport solidaire : modification du règlement intérieur
6. Informations complémentaires

# 1. Débat d'orientations budgétaires 2024

# 1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

---

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment de l'article L.2312.1 le Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) est tenu d'élaborer un rapport sur les orientations budgétaires Ce rapport doit comporter :

- une présentation des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement ainsi qu'en investissement ;
- une présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette ;
- des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail au sein de la collectivité.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil d'administration du CIAS dans les **10 semaines** précédant le vote du budget primitif il en est pris acte par une délibération spécifique

# Retour sur l'exercice 2023

# 1. RETOUR SUR L'EXERCICE 2023

<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Recettes réelles	236 280 €	271 373 €
Dépenses réelles	214 735 €	248 154 €
<b>Épargne brute</b>	<b>21 545 €</b>	<b>23 219 €</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,11%</b>	<b>8,55%</b>

<b>Résultat provisoire 2023</b> Section d'investissement		<b>Résultat provisoire 2023</b> Section de fonctionnement	
Recettes réelles et d'ordre	3 783,08 €	Recettes réelles et d'ordre	273 122,64 €
Dépenses réelles et d'ordre	1 749,00 €	Dépenses réelles et d'ordre	250 232,13 €
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>+ 2 034,08 €</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>+ 22 890,51 €</i>
Résultat reporté de 2022	- 1 320,29 €	Résultat reporté de 2022	+ 112 418,10 €
<b><i>Résultat total net de la section</i></b>	<b><i>+ 713,79 €</i></b>	<b><i>Résultat total net de la section</i></b>	<b><i>+ 135 308,61€</i></b>

# Orientations budgétaires 2024

# 1.EFFECTIFS-DÉPENSES DE PERSONNEL-DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

L'ensemble du personnel est mis à disposition par la Communauté de communes.

## Effectifs et écarts RH entre 2023 et 2024 (en 2023, le BP prévoyait 6,31 ETP)

### 5,4 ETP en 2023 (réel)

0,1 ETP directeur	
0 ETP responsable AS et GDV	} 2 responsables
1 ETP responsable act° co et santé	
0,67 ETP animatrice sociale	
0,8 ETP animatrice sociale	
0,69 ETP agent d'accueil FS	} 4 agents France services
0,69 ETP agent d'accueil FS	
0,72 ETP agent d'accueil FS	
0,72 ETP agent d'accueil FS	

### 6,2 à 6,7 ETP en 2024 (prévisionnel)

0,1 ETP directeur	
0,46 ETP responsable AS et GDV	
1 ETP responsable act° co et santé	
1 ETP animatrice sociale	
0,9 ETP agente sociale	
0,69 ETP agent d'accueil FS	} 5 agents FS
0,69 ETP agent d'accueil FS	
0,72 ETP agent d'accueil FS	
0,72 ETP agent d'accueil FS	
+ renfort 0,4 ETP agent d'accueil FS	

**Deux évolutions sont proposées :** estimation + 20 k€ (dont 16k€ financés par l'excédent du CIAS) → 6,7 ETP

- La demande d'augmentation du temps de l'animatrice sociale en charge du portage de repas de 0,8 ETP à 0,9 ETP qui prendrait en charge la gestion des permanences transport solidaire et soutiendrait l'organisation d'actions collectives ;
- La demande de renfort en agent France services pour permettre notamment le développement d'interventions d'agents FS hors les murs (mairies) estimé à hauteur de 0,5 ETP sur une année pleine dont 0,4 ETP en 2024 (Action 1.4 du Contrat Local d'Engagement de la CCVHA).

# 1. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

---



# 1.LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement [Projections 2024]	Montant	en %
Personnel affecté par la collectivité de rattachement (Chap. 62)	230 000 €	62%
Services extérieurs [chap. 61]	105 979 €	28%
Charges de gestion courante [chap. 65]	26 000 €	7%
Charges exceptionnelles [chap. 67]	5 000 €	1,4%
Autres services extérieurs [chap. 62]	3 000 €	0,8%
Achats [chap. 60]	3 000 €	0,8%
<b><i>Sous-total dépenses réelles de fonctionnement</i></b>	<b>372 979 €</b>	<b>100%</b>
Virement à la section d'investissement	8 000 €	
Amortissement des immobilisations	3 078 €	
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES ET D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>384 057 €</b>	

# 1.LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Recettes de fonctionnement [Projections 2024]</b>	<b>Montant</b>	<b>en %</b>
Dotations et participations [chap. 74] CCVHA	226 000 €	91,6%
Dotations et participations [chap. 74] Département	20 000 €	8,0%
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	1 000 €	0,4%
<b><i>Sous-total recettes réelles de fonctionnement</i></b>	<b>247 000 €</b>	<b>100%</b>
Amortissement des subventions d'investissement, neutralisation des amort.	1 749 €	
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>248 749 €</b>	
Résultat reporté de fonctionnement	135 308 €	
<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>384 057 €</b>	

# 1.LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

---

Au budget d'investissement :

- Inscription de 10 000 € en dépense pour le renouvellement des matériels informatiques en lien avec les ateliers numériques ;
- Aucune recette nouvelle prévue ;

# 1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses d'investissement [Projections 2024]</b>	<b>Montant</b>	<b>en %</b>
Immobilisations incorporelles [chap. 21]	10 042,79 €	100%
Emprunts et dettes assimilées [chap. 16]	0,00 €	0%
<b><i>Sous-total dépenses réelles d'investissement</i></b>	<b>10 042,79 €</b>	<b>100%</b>
Amortissement des subventions d'investissement, neutralisation des amort.	1 749,00 €	
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 791,79 €</b>	
Restes à réaliser 2023 à reporter en 2024	0,00€	
<b>TOTAL DÉPENSES CUMULÉES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 791,79 €</b>	

# 1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

<b>Recettes d'investissement [Projections 2024]</b>	<b>Montant</b>	<b>en %</b>
Subventions d'investissement [chap. 13]	0,00 €	0%
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée [cpte 10222]	0,00 €	0%
<b><i>Sous-total recettes réelles d'investissement</i></b>	<b><i>0,00 €</i></b>	<b><i>0%</i></b>
Virement de la section de fonctionnement	8 000,00 €	
Amortissement des immobilisations	3 078,00 €	
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 078,00 €</b>	
Résultat d'investissement reporté	713,79 €	
Restes à réaliser 2023 à reporter en 2024	0,00 €	
<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 791,79 €</b>	

# 1.SYNTHÈSE

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	372 979	Recettes réelles	247 000
Virement à la section d'investissement	8 000	Amort. subv. inv., neutralisat° des amort.	1 749
Amortissement des immobilisat°	3 078		
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>341 578</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>248 749</b>
		Résultat reporté de fonctionnement	135 308
<b>TOTAL DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>384 057</b>	<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES</b>	<b>384 057</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	10 042	Recettes réelles	0
Amort. subv. inv., neutralisat° des amort.	1 749	Virement de la section de fonctionnement	8 000
		Amortissement des immobilisations	3 078
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>11 791</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>11 078</b>
Restes à réaliser 2023	0	Restes à réaliser 2023	0
		Résultat d'investissement reporté	713
<b>TOTAL DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>11 791</b>	<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES</b>	<b>11 791</b>

# 1.ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

---

Le CIAS n'a pas d'engagements pluriannuels.

# 1.STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

---

Le CIAS n'a pas de dette.

# 1.EFFECTIFS-DÉPENSES DE PERSONNEL-DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Aucune rémunération ou indemnité complémentaire ne sont versées aux agents par le CIAS.  
La durée effective du travail est celle appliquée par la Communauté de communes.

Temps de travail au sein de la Communauté de communes	Durée légale	Année 2024
Nombre de jours travaillés		366 jours par an - 104 jours de repos hebdomadaire - 25 jours de congés annuels - 11 jours fériés = <b>226 jours</b>
Nombre d'heures travaillées par jour	7 heures	7 heures
Nombre d'heures travaillées par an		1 582 heures
Journée de solidarité		7 heures
<b>Durée annuelle de travail</b>	<b>1 607 heures</b>	<b>1 589 heures</b>

# 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

---

## Retours des élus sur les orientations budgétaires présentées :

### Ressources humaines (diapo 9) :

Les membres ont validé la proposition de renforcement de l'équipe d'agents, portant à 6,7 ETP l'effectif prévisionnel 2024. Une attention particulière a été demandée quant au développement des interventions France services hors les murs qui devront permettre en priorité :

- 1 → d'informer les agents d'accueil des mairies sur les services rendus au sein des équipements FS ;
- 2 → d'organiser des permanences ponctuelles d'agents FS au sein des mairies pour des publics dits très fragiles.

### Dépenses en services extérieurs (diapo 10) :

Les membres ont demandé des précisions sur les actions principales menées sur ce poste de dépenses. La dépense principale concerne les prestations extérieures dans le cadre des actions collectives dont les thématiques travaillées au sein du groupe prévention de la perte d'autonomie sont les suivantes en 2024 : Numérique (premiers pas) / Sécurité routière / Bien-être / Activités physiques adaptées.

A ces thématiques s'ajoutent la poursuite des cafés de l'info, l'organisation du salon « Bien vieillir chez soi ». Le CR du groupe de travail de septembre est annexé, la prochaine réunion du groupe a lieu le 20 janvier.

# 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

---

## Autres questions :

Madame Hamard pose la question de l'implication du CIAS dans l'organisation de la semaine bleue. Il est proposé d'aborder ce sujet au sein du groupe prévention de la perte d'autonomie.

Madame Hamard demande si les travaux sur le sport santé vont redémarrer.

Pour rappel, la CPTS a été associée à la réflexion et envisageait de s'emparer du sujet. Le sujet pourra être à nouveau réabordé lorsque l'équipe sera au complet (en sous-effectif depuis 18 mois).

## Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS :

- de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

**PREND ACTE A L'UNANIMITE DE LA TENUE D'UN DEBAT BUDGETAIRE**

## 2. DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

---

Considérant les orientations budgétaires 2024, il convient de solliciter, au titre de 2024, la subvention d'un montant de **226 000 €** auprès de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS :**

- **d'approuver la demande de subvention à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### 3. ADHÉSION UDCCAS 2024

---

#### UDCCAS :

Pour 2024, le CIAS des Vallées du Haut-Anjou souhaite bénéficier des services de l'UDCCAS. Afin de bénéficier des services de l'UDCCAS, il convient d'adhérer à cette union départementale. Le montant de la cotisation 2024 est estimée à 1 600 euros.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS de :**

- **De valider l'adhésion à l'UDCCAS au titre de l'année 2024 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 4. DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2024

---

**Le vote des subventions/participations 2024 est programmé lors du CA de mars (vote du budget).**

### **ASURE**

L'association Asure a déposé pour la première fois une demande de subvention d'un montant de 3 800 € au titre de 2024. **Il est proposé de rencontrer les représentants de l'association en amont du CA du 28 mars. Réunion à fixer.**

**Les services souhaiteraient que les communes/CCAS transmettent les informations sur leurs contributions actuelles vers Asure (subventions, conditions de mise à disposition, ...).**

### **SOLIPASS**

L'association a sollicité une subvention à la même hauteur que les autres années (3 800 €). **L'association a proposé également une réunion à ces financeurs pour échanger sur les difficultés économiques qu'elle rencontre.**

### **ENVOL**

L'association a indiqué transmettre sa demande fin janvier.

## 4. DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2024

---

**Le vote des subventions/participations 2024 est programmé lors du CA de mars (vote du budget).**

### **CIDFF**

La participation 2024 est estimée à 1 500 € (750 € par site).

### **ILIADE**

Pour le moment pas de demande formulée (1 000 € en 2023).

### **MENU SERVICES**

Une rencontre est prévue le 22 janvier.

## 5. TRANSPORT SOLIDAIRE : modification du règlement intérieur

Le transport solidaire permet d'offrir une solution complémentaire de mobilité aux habitants, qui peuvent se trouver en difficulté, sur le territoire pour des besoins de la vie quotidienne.

Le transport solidaire est basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes fragiles.

Certains bénéficiaires, fragiles dans leur santé mentale, ont montré des signes d'agacement et d'agressivité verbale face à des conducteurs bénévoles qui ne souhaitent plus, à posteriori, les transporter.

Afin d'accompagner la pratique bénévole et garantir l'intégrité des conducteurs bénévoles dans leur engagement, certains élus ont demandé d'apporter un complément au règlement intérieur du Transport Solidaire.

### Proposition retenue :

#### Article 7 : Sécurité

Le CIAS, ou les organismes gestionnaires, se réservent le droit de demander à un conducteur-bénévole de cesser son activité en cas de doutes quant à la sécurité des bénéficiaires.

Le CIAS ou les organismes gestionnaires se réservent le droit de refuser un transport afin de préserver l'intégrité physique ou mentale des conducteurs bénévoles. Le CIAS ou les organismes gestionnaires s'engagent à accompagner le bénéficiaire vers une autre solution.

#### Il est proposé au conseil d'administration du CIAS :

- D'approuver la modification de l'article 7 du règlement intérieur tel que joint en annexe ;
- D'autoriser le Président du CIAS ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

- ✓ Rapport d'activités 2023 du CIAS = il vous sera transmis début du mois de février.
- ✓ Informations sur la rencontre avec les membres de la CPTS qui aura lieu vendredi 2 février 16h30.
- ✓ Dates des prochains groupes de travail :
  - **Action sociale** : le 22 février, à 18h, salle de l'Oudon
  - **Santé** : non fixé
  - **Prévention de la perte d'autonomie** : le 19 janvier à 14h30, mairie de Brain-sur-Longuenée
  - **Portage de repas** : le 22 janvier à 14h, salle des conseils au Lion d'Angers
- ✓ Dates des prochains conseil d'administration :
  - **le jeudi 28 mars 2024 à 18h00 (Vote du budget).**
  - **le jeudi 27 juin 2024 à 18h00.**
  - **le jeudi 26 septembre 2024 à 18h00.**
  - **le jeudi 28 novembre ou jeudi 19 décembre 2024 à 18h00.**

Pour tout sujet à inscrire à l'ordre du jour, merci de prendre contact avec les services au moins 3 semaines avant cette